<u>Fiche 25 :</u> ENSEIGNANT – COORDINATEUR TROUBLES SENSORI-MOTEURS

POSTE	Coordinateur des enseignants spécialisés déficiences sensori-motrices
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	▪ Sous l'autorité et la coordination de l'I.E.N ASH ▪ Coordination des interventions des enseignants spécialisés dans ce type de troubles, ▪ Suivi des élèves dans les ULIS Déficience Visuelle ▪ Coordination avec l'association Aide- DV, participation à l'offre de transcription, élaboration de projets de recherches de partenaires ▪ Développement d'actions de formation et d'information ▪ Liaison avec les partenaires des associations de parents d'enfants porteurs de handicaps sensori-moteurs ▪ Secteur d'intervention : établissements du premier et second degré, établissements médicosociaux du département. ▪ Accueil, information de l'élève, de ses parents ou de son représentant légal. ▪ Contribution aux évaluations des équipes de suivi de scolarisation, aux équipes pluridisciplinaires de la MDPH
FONCTIONS ET ACTIVITES	▪ Elaborer le plan départemental de scolarisation des élèves à troubles sensori-moteurs ▪ Participer à la répartition du Matériel Pédagogique Adapté ▪ Accueillir et informer toutes les parties concernées (familles, enseignants, responsables de l'enfant, établissements spécialisés) ▪ Participer à l'élaboration des projets personnalisés de scolarisation(PPS) dans le cadre des ESS. ▪ Assurer les contacts avec les établissements scolaires du secteur ▪ Assurer les liaisons avec la MDPH ▪ Assurer les liaisons avec les services spécialisés
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	▪ Etre titulaire du CAPSAIS toutes options, ou du CAPA-SH toutes options. ▪ Sens de la communication ▪ Connaissance étendue des services susceptibles d'être interpellés. ▪ Capacité à jouer le rôle de médiateur et de régulateur. ▪ Sens de l'organisation et de la planification : gestion administrative des dossiers, calendrier des réunions. ▪ Maîtrise des éléments de base en matière d'informatique. ▪ Disponibilité ▪ Connaissance des textes réglementaires.